



---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 5 Décembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur BOURASSEAU Eric, Maire.

**Présents :** M. BOURASSEAU Eric, Maire, M. BRIZARD Philippe, M. GERARD Xavier, Mme PERCHER Christine, Mme FERRAND Anaïck, M. PAITEL Jean, M. HAISSANT Gérard, M. ADAM Joël, Mme HAMELINE Marie-Cécile, Mme LEROY Françoise, M. LIZE Amand, Mme ANDRIEUX Laurence, M. JAHIER Georges, M. CHOPIN Pascal, M. HAMON Joël, Mme GICQUEL Dominique, M. LOISEAU Hubert, M. DENIS Bernard,

**Excusée :** Melle LECOMTE Céline,

**Jean PAITEL à été élu secrétaire**

**SOMMAIRE**

- *Contrat d'apprentissage : participation de la Commune*
- *Sinistre restaurant scolaire - remboursement au prestataire*
- *Appel d'offres restaurant scolaire*
- *Révision des tarifs restaurant scolaire, garderie, transport scolaire*
- *Révision des tarifs Centre de Loisirs*
- *Salle Municipales : modifications*
- *Mairie : renouvellement contrat de maintenance informatique*
- *Avenant au contrat de vérification des installations électriques*
- *Archivage Mairie - Intervention d'un archiviste départementale*
- *Bibliothèque municipale : projet d'animation*
- *Cantine du Chatellier - Choix d'un maître d'oeuvre*
- *Accueil de Loisirs : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse*
- *Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption*
- *Reconstruction du four d'Yvrieul*
- *Service Technique -étude tracteur espaces verts*
- *Questions diverses*

---

**Contrat d'apprentissage : participation de la Commune**

Depuis fin août 2011, un apprenti du CFA la Lande du Breil a intégré les Services Techniques. Le Centre de Formation Agricole de la Lande du Breil demande à la Commune de participer aux frais de formation de l'apprenti à hauteur de 1200 € par année. Le Conseil Municipal accepte de verser 1200 € au Centre de Formation Agricole.

---

**Sinistre restaurant scolaire - remboursement au prestataire**

Le 20 août 2011, une défaillance électrique a occasionné la perte des denrées contenues dans la chambre froide du restaurant scolaire municipal. La société d'assurances de la Mairie, Groupama, ayant pris en charge ce sinistre, et versé à la Commune la somme correspondant à cette perte, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 926.68 € à la société Ansamble, prestataire de service de la Mairie.

### Appel d'offres restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le contrat conclu avec la société ANSAMBLE (Breiz Restauration) arrive à échéance le 31.12.2011.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié dans la presse et quatre réponses sont parvenues à la Mairie. Après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des offres, en tenant compte des critères prévus dans l'appel d'offres et de la pondération suivante :

- La qualité : 45% - Le prix : 30 % - L'innovation : 10 % - Les références de l'entreprise : 15%

Le Conseil Municipal décide à la majorité, sur proposition de la commission d'appel d'offres, de retenir la proposition de la société API. Celle-ci répond le mieux aux critères du cahier des charges et propose le meilleur rapport qualité - prix - innovation - références de l'entreprise. Ce contrat est établi pour une durée de 18 mois à compter du 1er janvier 2012.

(Résultat du vote : A la majorité - Pour : 15 - Abstentions : 3)

---

### Révision des tarifs restaurant scolaire, garderie, transport scolaire

La hausse régulière des taxes diverses et autres produits de la vie quotidienne ont incité le Conseil Municipal à ne pas augmenter les tarifs des prestations scolaires citées ci-dessus pour l'année 2012.

---

### Révision des tarifs Centre de Loisirs

Après une étude approfondie des quotients familiaux, et sur proposition de la commission petite enfance, une catégorie supplémentaire est créée. Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs, ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012.

Quotient familial	Journée	1/2 journée	1/2 journée sans repas	Journée avec panier repas	1/2 Journée avec panier repas
0 à 500	6,60	5,70	4,20	5,75	4,85
501 à 750	7,80	6,70	5,00	6,85	5,75
751 à 1000	9,60	8,00	6,10	8,55	6,90
1001 à 1250	11,40	9,80	7,50	10,10	8,50
1251 à 1500	12,60	11,00	8,45	11,15	9,55
1500 et plus	13,80	12,20	9,55	12,30	10,70
Hors Commune avec convention	15,00	13,30	10,65	13,50	11,80
HC sans convention	23,00	20,00	14,00		

Les journées et 1/2 journées avec panier repas sont réservées aux enfants présentant des allergies et pour lesquels un Protocole d'Accueil Individualisé a été établi.

---

### Salle Municipales : modifications

Le Conseil Municipal, décide d'apporter les modifications suivantes aux tarifs de location des salles.

1/ Modifications des délibérations du 06/12/2010 et applicables comme suit à compter du 1er janvier 2012

Salle Polyvalente :

Association :

- Salle : Gratuite
- Cuisine : 112 €
- Manifestations avec recettes : 112 €
- Manifestations sans recettes : gratuit

Salle du Chatellier :

Association :

- Salle : Gratuite
- Cuisine : 57 €
- Manifestations avec recettes : 57 €
- Manifestations sans recettes : gratuit

2/ Modifications des délibérations n° 2011096 et 2011098 du 07 novembre 2011 et applicables comme suit à compter du 1er janvier 2012 :

Salle Polyvalente :

Association :

Salle du Chatellier :

Association :

- Salle : Gratuite
- Cuisine : 114 €
- Manifestation avec recettes : 114 €
- Manifestations sans recettes : gratuit

- Salle : Gratuite
  - Cuisine : 58 €
  - Manifestation avec recettes : 58 €
  - Manifestations sans recettes : gratuit
- 

#### **Mairie : renouvellement contrat de maintenance informatique**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat de maintenance du matériel informatique de la Mairie proposé par la société SOMAINTEL NCI de Rennes.

Ce contrat établi pour une durée de 12 mois débute à compter du 1er novembre 2011. Le montant total de la prestation s'élève à 1 350 € HT.

---

#### **Avenant au contrat de vérification des installations électriques**

La Commune a actuellement un contrat pour la vérification des systèmes électriques de tous les bâtiments communaux avec la société VERITAS. Le Conseil Municipal accepte un avenant afin d'y intégrer la ludothèque. Le coût annuel est évalué à 90 € HT.

---

#### **Archivage Mairie - Intervention d'un archiviste départementale**

Devant la nécessité de continuer l'archivage des documents de la Mairie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel aux Archives Départementales. L'intervention d'un archiviste est prévue durant 2 journées sur l'année 2012. Le montant d'une journée d'intervention est estimé à 172 € à quoi s'ajoutent les frais de cartonnages et autres articles de conservation. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

---

#### **Bibliothèque municipale : projet d'animation**

Le Conseil Municipal accepte le projet d'animation « Péniche Spectacle » proposé par le Théâtre du Pré Perché de Rennes. Deux représentations seront données : le vendredi 22 juin de 10h à 14h pour les écoles et ce même jour à 20h30 pour les adultes.

Le coût total de cette prestation s'élevant à 1600 € HT, le Conseil Municipal décide de :

- fixer le tarif d'entrée au spectacle adulte à 5€ par personne.
  - solliciter une subvention à la Communauté de Communes.
- 

#### **Cantine du Chatellier - Choix d'un maître d'oeuvre**

Mr le Maire rappelle que les enfants de l'école Privée du Chatellier déjeunent chaque midi dans une pièce de l'école, ce local est devenu exigüe et inadapté à cette fonction. Afin de permettre aux enfants du Chatellier de déjeuner dans une cantine municipale, le Conseil Municipal décide de lancer une étude pour la réalisation d'une annexe au restaurant scolaire à proximité de l'école.

Parmi les trois entreprises consultées pour la réalisation de la maîtrise d'oeuvre, l'entreprise A = B+L de Pléchatel est retenue.

---

#### **Accueil de Loisirs : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le Contrat Enfance et Jeunesse pour l'accueil des 0 à 17 ans. Celui-ci est établi en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes, il permet d'obtenir des subventions de la CAF. Ce contrat est signé pour une durée minimale de 3 ans (2012-2013 et 2014).

### **Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption**

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles ZC 198, située 3, Impasse des Lilas, parcelle ZC 363 et parcelle ZC 361 situées au n° 30 Rue de la Bouessière

---

### **Reconstruction du four d'Yvrieul**

Monsieur le Maire informe que le procès qui avait pour objectif d'obtenir la reconstruction du four du village d'Yvrieul, démoli en 1999 par Messieurs PERRAUX André et Dominique pour le compte du GAEC de la Grivois, a abouti au profit de la Commune. Afin de ne pas reconstruire le four à son emplacement initial, un particulier propose de céder à la Commune de Pléchatel une partie de son terrain. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document concernant cette affaire. Des devis pour la reconstruction de ce four sont actuellement en cours.

---

### **Services Techniques - Tracteur espaces verts**

Le tracteur pour les espaces verts acheté d'occasion a régulièrement des pannes, et les pièces sont difficilement trouvables. La Commune effectue actuellement des devis pour l'acquisition d'un tracteur neuf, les appareils attelés à savoir : chargeur à godet, rotavator, rotadairon et ameublisseur du tracteur actuel s'adapteront sur le nouveau matériel.